



Règlement d'admission 2021/2022 à la formation préparatoire au Diplôme BTS SP3S

Ce règlement est conforme aux textes officiels suivants :

- Le règlement général du brevet technicien supérieur : décret n°95-665 du 9 mai 1995 modifié par décret n°96-1 du 8 mars 1996, n°96-778 du 4 septembre 1996, n°97-503 du 21 mai 1997, n°2001-2 23 du 6 mars 2001, n°2002-1086 du 7 août 2002, n°2004-1380 du 15 décembre 2004, n°2005-103 7 du 26 août 2005, n°2007-540 du 11 avril 2007, et n°2011-2104 du 29 décembre 2011.
- L'arrêté du 24 juin 2005 portant conditions d'obtention de dispenses d'unités,
- L'arrêté du 19 juin 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS SP3S.

Les conditions réglementaires d'accès à la formation

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- ✓ Être titulaire du baccalauréat
- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de niveau IV

1 / Les modalités de sélection

Les modalités de sélection sont :

- L'étude d'un dossier de sélection par la Responsable de la Formation
- Un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation.

2 / Les modalités d'inscription pour l'étude du dossier :

Le dossier de sélection est :

- **à remplir sur Parcoursup pour** les apprentis
- **à retirer sur le site de l'IRTS** pour les candidats:
 - o en cours d'emploi.
 - o en voie initiale

Les modalités d'inscription par Parcoursup

Modalités d'inscription :

Inscription sur la plateforme Parcoursup du 20 janvier au 7 avril 2022.

Au 7 avril, fin du choix des vœux de formation.

**Au plus tard le 07 avril 2022, vous devez avoir
finalisé et validé votre dossier candidat**

Le ou la responsable de formation analyse votre dossier et tout particulièrement votre **projet de formation et votre fiche de centre d'intérêts.**



**L'ensemble des rubriques doivent
être complétées et argumentées.**

Votre dossier sera apprécié au regard de

- *votre motivation pour la formation,
- *vos expériences ou engagements parallèles à votre parcours scolaire et/ou professionnel.

Les modalités d'inscription Hors Parcoursup

Les candidats hors Parcoursup retirent un dossier sur le site IRTS du 20 janvier au 7 juin 2022.

**Au plus tard le 07 juin 2022, vous devez avoir
finalisé votre dossier candidat**

Le ou la responsable de formation analyse votre dossier et tout particulièrement votre **projet de formation et votre fiche de centre d'intérêts**.



**L'ensemble des rubriques doivent
être complétées et argumentées.**

Votre dossier sera retenu au regard de l'appréciation

*de votre motivation pour la formation,

*de vos expériences ou engagements parallèles à votre parcours scolaire et/ou professionnel.

Pour tous les candidats :

Vous serez contactés à partir du 13 juin pour une information collective relative au cursus BTS SP3S et la prise d'un rendez-vous individuel afin de faire un état de votre situation.

Un entretien de positionnement sera organisé avec la Responsable de la Formation du BTS SP3S

L'objectif de cet entretien est de :

- vérifier la faisabilité de la formation dans les meilleures conditions : du point de vue de la motivation, de la mobilisation sur le dispositif de formation .
- d'initier une connaissance du candidat afin d'adapter éventuellement la formation ou de l'alerter sur tel ou tel point particulier à travailler.

ATTENTION : L'admission de tous les candidats en voie directe est soumise à l'octroi d'un financement de la formation.

A la suite des entretiens, une commission d'admission se réunit. Celle-ci est composée à minima :

- De la Directrice de l'IRTS ou de son représentant
- Du responsable pédagogique de la formation BTS SP3S
- D'un représentant de l'équipe pédagogique.

La commission valide la liste des candidats admis à suivre la formation.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, notre établissement maintiendra les entretiens de positionnement :

- *soit en présentiel en prenant en compte les nouvelles mesures sanitaires,
- *soit par visio.

Afin de vous tenir informés, nous vous conseillons de consulter

- *la plateforme Parcoursup
- *votre messagerie personnelle et parfois même le dossier "spams"
- *la rubrique "**actualités**" du site FAIRE ESS
<https://www.faire-ess.fr/actualites>
- *la page FB FAIRE ESS <https://www.facebook.com/faireess/>

Cas particulier des apprentis

Parcoursup :

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, l'inscription sur Parcoursup est obligatoire le dossier sera étudié mais l'entretien se déroulera uniquement si promesse d'embauche.

Vous rentrerez en apprentissage si vous trouvez un employeur.

Candidats intéressés par la formation en apprentissage

